

COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945, T.O.E, A.F.N, OPEX, et Victimes de Guerre de la Corse

Section régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (UFAC)



Siège : Maison du Combattant, 1 Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio - Tél. 06 70 42 42 41

@: fac.corse@laposte.net - Compte bancaire: Société Générale n° 00037284771

Permanence le mercredi de 09 h 00 à 11 h 00

Abonnement annuel: 25 euros les quatre numéros. Demande à adresser au siège.

59ème ANNEE - N°220

4ème trimestre 2020

La Corse
est le premier
département
français
libéré,
entre le 9
septembre
et le 4
octobre
1943.



Fondateur: Jean FABIANI

Directeur de la publication, responsable de la rédaction et de la diffusion: Raoul PIOLI

Sommaire :

Page 1 :

- Editorial du Président.
- Info de dernière minute.

Page 2 :

- A la gloire des parrains de promotions initiés par la Fédération.

Page 3 :

- Nominations et promotions dans les ordres nationaux en 2020.

- Nos peines

Page 4 :

- Lettre de l'ASAF: Incohérences de l'été.

Page 5 :

- La figure légendaire des parachutistes n'est plus.

Page 6 :

- Lettre de l'ASAF: Restaurer l'autorité.

Page 7 :

- Courrier des lecteurs: un maire hors du commun.

Page 8 :

- Adieu à la citadelle Miollis d'Ajaccio.

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

EDITORIAL DU PRESIDENT



Chers amis,

En ce début du mois d'octobre, j'espère que le dernier journal de l'année vous trouvera aussi bien que possible. Cette période de crise sanitaire qui n'en finit plus, les perspectives alarmantes de recrudescence du Coronavirus que nous vivons au quotidien, ne laissent pas des incertitudes pour une reprise normale de nos occupations. Les neuf premiers mois de l'année que nous venons de vivre, se sont traduits par l'interruption brutale des activités de toutes les associations. A l'heure où je vous écris ces quelques lignes, la rentrée 2020-2021 s'annonce elle aussi toujours pleine d'inquiétudes. Une seule certitude : quels que soient les lendemains, nous serons obligés de nous adapter au contexte du moment. Malgré les contraintes liées à la pandémie, nous avons continué d'assurer la publication de notre journal, et le bureau reste mobilisé pour répondre, du mieux possible, à vos attentes. Aussi, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et à nous proposer des articles.

Pour cet éditorial de rentrée, j'avais l'intention d'évoquer la « chienlit » d'hier, les « sauvages », « l'ensauvagement » et les incivilités d'aujourd'hui. La médiatisation de l'affaire des squatteurs de Théoule-sur-Mer (Alpes maritimes) m'a interpellé car cette situation aurait pu arriver à bien des nôtres.

Pour résumer, un couple de retraités s'absente de sa résidence. Au retour, cette dernière est occupée par une famille et leurs deux enfants qui ont changé toutes les serrures. Les propriétaires contactent la police, les médias... mais la procédure est très longue. Pendant deux semaines, ils ne peuvent déloger les intrus qui occupent les lieux. Par bonheur, l'intervention de la gendarmerie pour violences conjugales, a permis d'interpeller le chef de famille squatteur. De ce fait, la situation s'est vite dénouée.

Pour nous tous, le droit de propriété reste dans la définition de ce qu'a voulu Napoléon 1^{er} dans son code civil de 1804 : c'est-à-dire « le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ». Hélas, depuis, les interprétations varient selon les opinions politiques. Par exemple, rebondissant sur cette affaire le mardi 8 septembre, l'émission « L'heure des choix », sur CNews, se demandait si la loi était trop laxiste envers les squatteurs. L'invitée, adjointe de madame la maire de Paris, faisait cette réponse étonnante : « squatter une propriété qui ne nous appartient pas n'est pas toujours illégitime quand on est dans le besoin ».

A chacun d'apprécier, selon ses convictions, ce point de vue vraiment inédit. Sachant de surcroît qu'il existe des associations - subventionnées par l'Etat - qui soutiennent et encouragent les squatteurs.

En espérant que ce nouveau numéro vous donnera satisfaction... bonne lecture à toutes et à tous !

Raoul PIOLI

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

AUGMENTATION DE LA RETRAITE DU COMBATTANT ET DES PENSIONS DE GUERRE

Un arrêté du 28 août 2020, paru au JO du 1^{er} septembre 2020, fixe la valeur du point d'indice régissant le montant de la retraite du combattant, la valeur des pensions militaires d'invalidité et le plafond de la rente mutualiste ancien combattant : à 14,57 euros à compter du 1^{er} janvier 2019 et à 14,68 euros à compter du 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, le montant de la retraite du combattant s'élèvera donc annuellement à 763,36 euros au lieu de 757,64 euros (soit 381,68 euros par échéance semestrielle).

A la gloire des « parrains de promotions » initiés par la Fédération de Corse.

Dans le numéro 215 bis du 3^e trimestre 2019, notre journal présentait la biographie de l'héroïque adjudant-chef Charles SANTINI (1912-1986), officier de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération, médaillé militaire, titulaire de six citations dont trois palmes obtenues entre 1943 et 1945, avec la 13^e Demi-brigade de Légion Etrangère, au sein de la 1^{ère} Division Française Libre.

Le 20 novembre prochain, son nom sera officiellement donné à une promotion qui intégrera l'Ecole nationale des Sous-officiers d'Active de Saint-Maixent, pour se voir remettre les galons de sergent en mai 2021.

Avec Charles SANTINI, originaire de Velone d'Ormeto en Haute Corse, la Fédération peut s'enorgueillir d'être à l'origine du choix de six parrains de promotions d'officiers ou de sous-officiers de l'armée de terre. Il s'agit du capitaine Antoine Biancamaria d'Ajaccio, des adjudants-chefs Paul Olivesi de Conca, François Leonetti de Cognocoli-Monticchi, Dominique Casta de Calenzana, Dominique Leccia d'Ajaccio/Conca, et de Charles Santini évoqué plus haut.

A ces six parrains, il convient d'ajouter le major Jacques Zaborowski de Santa Maria Poggio, ancien du BFONU en Corée, proposé et retenu mais au titre de la 341^e promotion, baptisée « Sous-officiers de Corée » en hommage à tous ceux qui ont combattu sur ce territoire. Cela parce que l'année 2020 marque le 70^e anniversaire du début de la guerre de Corée en 1950. Qui se souvient aujourd'hui des noms et des visages de ces parrains de promotions ?

En Corse, si leurs familles et leurs amis ne les ont pas oubliés, sur le continent et sur les divers théâtres d'opérations extérieurs, leurs « filleuls », dont la plupart sont encore en activité, portent toujours, haut et fier, les noms de leurs illustres parrains. Au sein de nos associations patriotiques, il est important de conserver la mémoire de ces combattants particulièrement glorieux, aux états de services éloquentes, aujourd'hui disparus, mais qui se distinguèrent par une conduite héroïque au service des armes de la France.

Pour perpétuer leur souvenir, « Combattants Corses » leur dédie cette page, illustrée par leurs portraits et le millésime de leurs promotions. Les initiés pourront également y découvrir le capital de gloire de chacun, à travers leurs décorations et leurs titres de guerre respectifs.

Ci-contre à droite, le portrait du major Jacques ZABOROWSKI qui avait été proposé en septembre 2018 pour le parrainage d'une promotion. Comme l'année 2020 marquait le 70^e anniversaire du début de la guerre de Corée, le Commandement de l'ENSOA l'a retenu et amplement évoqué au sein d'une promotion baptisée « Sous-officiers de Corée », en hommage à tous ceux qui ont combattu sur ce théâtre d'opérations entre 1950 et 1953..

Capitaine BIANCAMARIA (1923 -1959)

41^e promotion EMIA en 2002

Initié par le Col. BIANCAMARIA



Mort pour la France
le 11 février 1959
en Algérie,
à la tête de la 2^e Cie
du 8^e RPIMA.



A/chef OLIVESI (1913 - 2003)

239^e promotion ENSOA en 2006

Initié par le Col. COLOMBANI



A/chef LEONETTI (1919-1993)

258^e promotion ENSOA en 2009

Initié par le LC L. PIOLI



A/chef CASTA (1922 - 2007)

272^e promotion ENSOA en 2011

Initié par le LC L. PIOLI



A/chef LECCIA (1922 - 2003)

281^e promotion ENSOA en 2012

Initié par le LC L. PIOLI



A/chef SANTINI (1912-1986)

345^e Promotion ENSOA en 2020

Initié par le LC L. PIOLI

Incorporation 20 novembre 2020



Les six parrains de promotions initiés par la Fédération des anciens combattants 1939-45, Indochine, Algérie et OPEX de la Corse. Pour la promotion « A/chef SANTINI », qui sera incorporée le 20 novembre 2020, l'insigne ne sera dévoilé que lors du baptême de la promotion. Il figurera dans le prochain journal.

Major ZABOROWSKI (1932-2011)

retenu au sein de la 341^e promotion

« Sous-officiers de Corée »

Initié par le LC L. PIOLI



Cette lettre d'information vous est proposée par l'association de soutien à l'armée française (ASAF). Cette dernière est une association nationale (loi de 1901) créée en 1983. Son but est de contribuer à ce que la Défense soit toujours une priorité pour l'État et que l'armée demeure au cœur de la Nation.

L'ASAF, qui veut conserver sa liberté d'expression, ne sollicite et ne reçoit aucune aide de l'État. Aussi, si vous voulez aider l'association à maintenir un niveau d'excellence et à se développer, vous pouvez devenir adhérent ou verser un don en écrivant directement à cette adresse: ASAF, 18 rue de Vézelay, 75008 PARIS. Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi contacter le siège de la Fédération à Ajaccio, qui se fera un plaisir de répondre à vos interrogations au sujet de l'ASAF.

Incohérences d'été

La reprise de l'épidémie de la Covid-19 et la canicule constituent depuis un mois l'essentiel de l'actualité télévisée en France. Il est vrai qu'il est plus simple de réaliser un micro-trottoir sur la température ressentie que d'analyser les problèmes nationaux et internationaux ainsi que la cohérence des solutions à apporter.

Armées : actions et dissuasion

Au Sahel, la pandémie n'autorise pas de pause dans l'effort de lutte contre les terroristes ; au contraire, les missions opérationnelles s'accroissent. Elles ne durent pas 2 mois comme le confinement, mais 4 mois d'efforts intenses dans la steppe africaine desséchée par la chaleur de l'été. Les masques chirurgicaux que nous devons porter semblent bien peu contraignants au regard des 10 kg que pèsent le casque et le gilet pare-balles de nos soldats. Et, là-bas, point d'applaudissements le soir à 20 h, ni de participation au défilé le 14 juillet pour recueillir les remerciements de la Nation. En outre, ces missions extérieures n'ont pas empêché les armées d'assurer une bonne partie de la logistique et de la protection des dépôts de matériels sanitaires sensibles nécessaires aux hôpitaux et aux médecins. Enfin, le niveau des missions permanentes, de dissuasion et de sûreté, a été maintenu compte tenu du contexte international.

Mais comment nos troupes peuvent-elles espérer vaincre définitivement les groupes de terroristes islamistes au Sahel si ceux-ci sont renforcés par les forces résiduelles de Daech vaincues en Syrie mais recyclées, soutenues et engagées en Libye par les Turcs ? Il est probable que les Français n'accepteront pas de continuer à combattre et à mourir en Afrique si la France ne se montre pas inflexible face à la Turquie, quels que soient les appels à la modération des États-Unis. Elle se doit de dissuader fermement Ankara d'envoyer des forces en Libye qui accroissent la menace islamiste sur la Tunisie et les pays du Sahel.

La sécurité n'a pas de prix ?

Une jeune gendarme a été tuée il y a quelques semaines en tentant d'arrêter un conducteur délinquant qui passait en force un barrage routier. Il y a quelques jours, le conducteur d'un poids lourd prend la fuite à la suite d'un contrôle routier positif. Après avoir percuté un véhicule de la Gendarmerie, il est neutralisé par le feu par un gendarme. Ce dernier, laissé libre, est néanmoins mis en examen pour homicide involontaire...

Face à la recrudescence de ce type de comportement éminemment dangereux, les forces de sécurité intérieure se doivent de réagir vigoureusement et la justice doit sanctionner lourdement ces crimes et délits. Les citoyens ne comprendraient pas que les policiers et les gendarmes n'utilisent pas, si la situation l'impose, les armes dont ils sont dotés pour faire respecter la loi et assurer la sécurité dans l'espace public.

15 août 1944: mémoire et fierté

À partir du 15 août 1944 plus de 260 000 soldats français de l'armée B, qui deviendra la 1^{re} armée, débarquent en Provence aux ordres du général de Lattre de Tassigny. Ce sont des Français libres évadés de France, des soldats des troupes coloniales venant d'Afrique subsaharienne, mais surtout ceux de « l'armée d'Afrique » dont les unités nord-africaines, très majoritaires, comptent plus de 80 000 Européens « pieds noirs » aux côtés de 130 000 Algériens et Marocains. Ces troupes de toutes origines, aguerries pour certaines en Italie où elles avaient largement contribué au succès des Alliés, se couvrent de gloire lors de la libération du territoire. Elles furent d'ailleurs complétées par des dizaines de milliers de résistants tout au long de leur progression à travers la France.

Mais dans cette armée française, point de « racialisme », de dénonciation du colonialisme, ni de repentance chez les Européens. Tous n'avaient qu'un seul but en tête : libérer la mère-patrie, la France. Tous avaient le sentiment de se battre pour une cause commune. Rien de semblable avec les comportements et les propos anti-français de certains immigrés qui se prévalent de la même origine. Ceux-ci n'ont pas leur place en France.

Ambition stratégique au petit pied

Parmi les 27 de l'Union européenne, la France est le seul pays à souhaiter une Défense européenne indépendante permettant à notre continent de s'affranchir de la tutelle américaine. Rien de surprenant !

Sait-on que la France, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, a créé, en 3 ans et alors que le pays était à reconstruire et que la guerre d'Indochine débutait, les organismes permettant de développer les bases de son autonomie stratégique dans des domaines clefs du nucléaire et du spatial[1] ? Les projets aussitôt lancés ont débouché 20 ans plus tard sur la force nucléaire de dissuasion et le lancement du premier satellite français.

Leur succès donne à la France une place éminente dans le monde au regard de la taille de sa population. Mais on est en droit de se demander quelles sont aujourd'hui nos ambitions dans les domaines clefs de l'intelligence artificielle, de la 5G et de la cybersécurité ? Quelles peuvent être les coopérations dans ces domaines et avec quels pays, sachant que rien de sérieux ne se fera rapidement à 27 ? Or c'est par une volonté inflexible et des efforts constants dans ces domaines essentiels qu'avec quelques nations nous éviterons d'être dépendants de la Chine ou des États-Unis.

Mais à l'heure où nos dirigeants prônent l'autonomie stratégique, ils s'avèrent incapables de préserver, face aux prédateurs étrangers,

des pépites technologiques françaises telles que *Photonis* (vision nocturne), *Souriau* (interconnexion), *Aubert & Duval* (aciers très hautes performances et superalliages) pour ne se limiter qu'aux dossiers récents. On peut alors douter d'une volonté nationale de développer une véritable autonomie stratégique grâce à des coopérations européennes.

Il est plus que temps de mettre de la cohérence entre notre réflexion stratégique, les déclarations politiques et les actions sur le terrain. La confiance envers la classe politique est au plus bas. La cote d'alerte est atteinte !

La RÉDACTION de l'ASAF www.asafrance.fr

(1) Le commissariat à l'énergie atomique créé en octobre 1945, le laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques de Vernon en mai 1946 et le centre d'essais d'engins spéciaux de Colomb-Béchar en avril 1947.

LA FIGURE LEGENDAIRE DES PARACHUTISTES N'EST PLUS

« Ceux qui se battent pour la France en Indochine » (Paris-Match, octobre 1950)

C'est certainement avec nostalgie, et un serrement de cœur, que les anciens parachutistes militaires regarderont, une dernière fois, la photo du para en béret rouge faisant la une, en page de couverture, du « Paris-Match » n° 84 d'octobre 1950.

Jean-Paul HAMEL, car il s'agit de lui, nous a quittés le 10 mai 2020 à l'âge de 94 ans. Parachutiste et homme au parcours exemplaire, il s'était engagé à 17 ans en 1944, participant aux combats de la Libération, puis à 10 opérations aéroportées en Indochine. Il a été deux fois blessé au combat, dont la dernière à Dien Bien Phu où il a été touché au bras. Sergent en 1961, il quitte l'armée et réintègre la vie civile en qualité d'employé municipal à Vannes.

Il avait fait la "une" de couverture dans « Paris-Match », le 28 octobre 1950, dans un numéro consacré aux parachutistes qui se battaient en Indochine. Jean-Paul HAMEL était alors caporal-chef dans les parachutistes coloniaux (photo de gauche) qui portaient le béret rouge, par opposition aux paras métropolitains qui, à l'époque, étaient coiffés du béret bleu.



Des générations de parachutistes militaires français ont reçu sa photo, au verso de laquelle on trouvait la "Prière du Para", écrite par André Zimheld, Parachutiste de la France Libre, mort au Champ d'Honneur le 27 juin 1942 à Benghazi en Libye.

Officier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, Croix de guerre 39-45 et TOE, Jean-Paul HAMEL a été porte-drapeau pendant cinquante-huit ans. La cérémonie religieuse a eu lieu vendredi 15 mai, dans l'intimité familiale en Bretagne, là où il s'était marié il y a 68 ans.

Le dimanche 10 mai 2020, quelques jours après le triste anniversaire de la chute de Dien Bien Phu, celui qui y a combattu et y fut blessé, a rejoint saint Michel pour son dernier voyage.

Source: Hommage à Jean-Paul HAMEL, publié dans « Paris-Match » du 15 mai 2020

Raoul PIOLI

RAPPEL POUR LES COTISATIONS 2020

Depuis février 2020, la France est confrontée à une épidémie de Coronavirus COVID-19. Nul n'ignore l'impact de celle-ci sur la vie de l'ensemble des Français. Le confinement, puis les mesures sanitaires toujours en vigueur, ont stoppé net la saison des associations du monde combattant et autres. De ce fait, les cotisations des adhérents qui contribuent au bon fonctionnement de notre Fédération (gerbes pour le monument aux morts, fournitures de bureau et timbres, cotisations à l'ADAC et au siège à Paris, frais d'impression et d'expédition du journal... etc.) n'ont pas toujours été versées en temps utile. Aussi, est-il demandé, à celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, de procéder au paiement de la cotisation 2020. Chers adhérents, si vous venez de procéder au règlement de votre cotisation avant de recevoir ce journal, veuillez ne pas tenir compte de ce rappel.

Persuadé que vous mesurez l'enjeu que représente, pour notre association, le versement régulier des cotisations, le Bureau reste confiant dans la continuité de votre engagement et vous remercie par avance de votre geste.

L'appel à cotisations pour l'année prochaine, se fera lors du premier trimestre 2021.

Le Bureau

Cette deuxième lettre d'information vous est proposée, gratuitement, par l'Association de Soutien à l'Armée Française

Restaurer l'autorité : urgence absolue

*« Au commencement était l'action » (Goethe cité par Charles de Gaulle dans *Le fil de l'épée*)*

La cérémonie du 14 juillet 2020 s'est limitée à une prise d'armes et à un mini défilé autour de l'obélisque, place de la Concorde. Souhaitons que cette décision n'ait pas été prise, comme nous pouvons le craindre par les temps qui courent, avec une arrière-pensée idéologique... Nous n'en aurons la certitude que l'an prochain.

Les Champs-Élysées, qui furent le théâtre de nombreuses manifestations toutes plus violentes les unes que les autres au cours des mois passés, n'auront donc pas vu cette année l'armée présenter aux Français, mais aussi aux journalistes étrangers, le visage d'une jeunesse au service de la France, prête à défendre sa liberté, garantir son indépendance et se sacrifier, le cas échéant pour sauver ses concitoyens. Pas de droit de retrait pour elle, mais un seul but qui est aussi son engagement : remplir les missions confiées. C'est l'honneur de l'armée, c'est aussi l'honneur de la France et celui partagé par le plus grand nombre de Français.

Les forces de sécurité intérieure contestées

En effet les innombrables manifestations, qui ont ponctué l'actualité, ne rassemblent le plus souvent que très peu de personnes. Pour les participants, il ne s'agit d'ailleurs dans la plupart des cas que de rechercher l'affrontement direct, au contact, avec les forces de l'ordre, de les insulter, puis de les provoquer en lançant boules, pavés, bouteilles incendiaires (qui sont des armes de guerre !), en cassant le mobilier urbain et en pillant les vitrines éventrées des magasins.

Le passage en boucle, pendant des heures, de ces scènes de violence, qui révèlent un pouvoir impuissant devant ces déchainements au cœur de la capitale sur son avenue la plus prestigieuse, est non seulement intolérable pour nombre de Français mais décredibilise notre pays sur le plan international, sans parler des conséquences économiques désastreuses à court et moyen termes.

Les forces de sécurité ne doivent pas constituer un défouloir pour les marginaux et les voyous. Elles sont là pour faire respecter la loi et la règle de la légitime défense doit s'appliquer. Il ne s'agit donc plus pour le chef de l'État, les ministres et les préfets de condamner verbalement toujours et encore ces violences intolérables mais de sanctionner sans faiblesse les coupables de ces troubles et de refuser tout laxisme et démagogie. Restaurer la confiance en ceux qui nous gouvernent, indispensable à l'action collective, passe par une fermeté dissuasive.

Dans un tel contexte de laisser faire, ne soyons pas surpris qu'un délinquant multirécidiviste, sans permis de conduire, refuse d'obtempérer aux forces de sécurité malgré le déploiement d'une herse et écrase un gendarme. Que faudra-t-il de plus pour que ces dernières ouvrent le feu face à de tels comportements ?

La population désorientée et fragmentée

Une partie de notre jeunesse considère qu'elle n'appartient pas à la Nation française. Mais lui a-t-on appris ce qu'elle est, ce qu'on lui doit et ce qu'ont fait pour elle les générations passées ? La France est un héritage qu'il nous appartient de recueillir et d'embellir. Si de nombreux jeunes, y compris d'origine étrangère, servent la France dans nos armées avec courage, discipline et quelquefois au prix du sang, comment accepter que d'autres la dénigrent ? Faut-il compter pour citoyens français ceux qui haïssent la France et insultent les Français, d'hier et d'aujourd'hui ?

Leur a-t-on dit que le pays qui a accueilli leurs parents ou eux-mêmes doit être aimé au point de le défendre même au prix de leur vie ? L'Éducation nationale ? Mais quand on regarde les programmes et les manuels scolaires, il n'y a en fait rien d'étonnant car une idéologie de déconstruction y est à l'œuvre depuis des décennies.

Peut-on mobiliser les Français pour relever les défis d'aujourd'hui sans mettre hors d'état de nuire ces marginaux, violents et qui sèment la terreur sous toutes ses formes et dans toutes les occasions ?

L'intégrité territoriale entamée

Nul n'est besoin d'être responsable politique pour connaître « les territoires perdus de la République », « les zones de non-droit » et les ravages de l'islamisme et du communautarisme. Les Français en parlent maintenant ouvertement après des décennies d'omerta. Seuls quelques politiques veulent encore l'ignorer car rien n'est plus difficile pour eux que de reconnaître une réalité qui s'oppose à leur idéologie.

Mais ce silence coupable met aujourd'hui en cause l'unité et l'intégrité du pays dans la mesure où les lois de la République ne s'appliquent plus sur l'ensemble du territoire. C'est l'intégrité territoriale qui est non seulement menacée et contestée mais entamée. On se trouve, malgré les discours lénifiants de nombreux médias politiquement corrects, face à des séparatismes de quartier, de canton, de département. Est-ce acceptable ? Rappelons que l'armée a pour mission « d'assurer la défense et l'intégrité du territoire ainsi que la protection de la population ». D'ailleurs, un soldat peut-il continuer à se battre à l'étranger alors que les complices ou collaborateurs de ses ennemis vivent et agissent en toute impunité sur le territoire national ?

Les Français ne veulent plus de discours d'eau tiède moralisateurs. Ils veulent moins de paroles et plus d'actes d'une très grande rigueur vis-à-vis des violents, casseurs et hors-la-loi. Ce n'est qu'à ce prix que la confiance, appelée de tous leurs vœux par les responsables politiques, reviendra. La confiance et avec elle la fierté que les Français éprouvent au fond de leur cœur d'être descendants des Francs, peuple d'hommes libres, d'être héritiers de 15 siècles d'histoire, de culture et de travail, mais aussi d'honneur et de sacrifice.

La REDACTION de l'ASAF, Juillet 2020 - www.asafrance.fr

Il y a quelques années, la rédaction de *Combattants Corses* avait ouvert une rubrique « *Courrier des lecteurs* » dans ses colonnes. Depuis, seules quelques interventions lui sont parvenues et ont été publiées. Cette rubrique reste traditionnellement un espace d'échange entre les lecteurs et la rédaction. Le journal reçoit des critiques, des commentaires ou des informations, qu'il choisit de publier ou non dans ses colonnes. Pour le numéro 220, Christian JOUBERT, l'ancien président adjoint et responsable du journal pendant de nombreuses années, dont on ne peut oublier tout ce qu'il a fait pour la Fédération, mais dont on connaît aussi l'intransigeance et les convictions en matière de patriotisme, nous a adressé l'article qui suit. La rédaction rappelle que les articles signés n'engagent que leurs auteurs à qui elle laisse leur liberté de propos. Raoul PIOLI

Portrait d'un maire hors du commun (48 ans de mandat électif).

C'est un gros bourg paisible de 3500 habitants aux confins de la Gironde et de la Dordogne. Un village comme tant d'autres en France,



où les élections municipales ne sont pas forcément une priorité pour les habitants. Et pourtant, les médias nationaux n'ont pas manqué de concentrer leurs feux et lumières sur cette sympathique agglomération.

À Saint-Seurin-sur-l'Isle, le maire âgé de 98 ans se représentait pour un neuvième mandat en mars 2020. En pleine forme, Marcel BERTHOME, car il s'agit de lui, intéresse beaucoup le monde combattant. Ancien commandant de l'armée de l'air, pilote pendant la Seconde guerre mondiale, il a combattu ensuite en Indochine et en Algérie, totalise cinq palmes et quatre étoiles d'argent sur ses croix de guerre et s'est vu remettre la cravate de commandeur de la Légion d'honneur pour ses actions au combat. Né le 4 avril 1922, élu pour la première fois en 1971, toujours réélu avec une grande majorité de voix, très souvent par 100% de ses administrés, il vient ce 28 juin 2020, d'être évincé de son fauteuil de maire par l'une de ses adjointes entrée en dissidence. Alors qu'il était en tête à l'issue du premier tour, le plus vieux maire de France a été devancé de 33 voix. Au terme de 48 ans de mandats non-stop, il aura permis la construction d'une Zone commerciale, de la médiathèque, du gymnase, du complexe nautique et récemment un boulodrome tout neuf... Pour le prochain mandat qu'il ne conduira plus, les idées ne lui manquaient pas: construire un

dojo et renforcer le tourisme étaient ses priorités affichées.

Dans son bureau, à la mairie de Saint-Seurin-sur-l'Isle, inutile de perdre son temps à chercher un ordinateur et encore moins un téléphone portable. « Je n'en ai pas besoin, mes services ont tout ce qu'il faut » dit-il. Pour le monde combattant, si les murs, sont littéralement tapissés de photos de généraux, de colonels et de combattants des trois derniers conflits, ce maire se dit "sans étiquette, mais pas sans opinion". Fervent patriote, il cultive une certaine nostalgie de son passé militaire et de la grandeur de la France. Pour lui "la repentance" n'existe pas. Les généraux putschistes d'Alger voisinent avec Saint Exupéry qu'il a bien connu. À Saint-Seurin, le maire a choisi de commémorer le 26 mars 1962, jour de la fusillade de la rue d'Isly à Alger, au cours duquel des partisans du statu quo de l'Algérie française avaient été pris pour cible par l'armée française. La cérémonie qu'il préside, avec toutes ses décorations pendantes, se tient place du général SALAN, devant une double stèle dédiée, dit-il, au « général d'armée, dernier soldat de l'Empire au service exclusif de la France » et aux « fusillés, patriotes, résistants, disparus et tombés pour que la France reste en Algérie. » Les appels des services de l'État et les lettres d'opposants politiques ne l'ont jamais fait bouger d'un pouce dans son ambition d'organiser cette cérémonie.

Postulant à un neuvième mandat en 2020, il espérait fêter ses 100 ans ceint de l'écharpe tricolore. Hélas pour lui, les urnes en ont décidé autrement. Marcel BERTHOME, cet ancien maire hors du commun, se prépare à une nouvelle vie bien méritée, avec l'énergie et la détermination d'un « jeune » retraité, alliées à l'expérience incontestable d'un vieux sage pour qui le patriotisme inébranlable n'est pas un vain mot.



Marcel BERTHOME dans son bureau de maire

Christian JOUBERT, Sous-lieutenant au 9^e RCP en Algérie.

(1) Le général Raoul Salan, né le 10 juin 1899 et décédé le 3 juillet 1984 à Paris, a exercé de très hauts commandements en Indochine et en Algérie. Il a notamment participé au Comité de salut public d'Alger en 1958 puis au putsch des généraux en 1961. Il a également été le chef de l'Organisation armée secrète (OAS) qui luttait pour le maintien de l'Algérie française. Arrêté en 1962, il a été condamné à la détention à perpétuité puis libéré en 1968, gracié par le général de Gaulle. Raoul Salan fut réintégré dans ses prérogatives de général d'armée en 1982, à la suite d'une loi d'amnistie votée sous la présidence de François Mitterrand.

« Avec des baïonnettes on peut tout faire, sauf s'asseoir dessus » selon Talleyrand, voire Clémenceau, voire même Napoléon.